

# le MAG,

N°89

Hiver 2020 - 2021

st-aignan  
De  
GRAND  
Lieu



**Un projet de vie sociale et  
solidaire au Village du Moulin  
des Rives** p. 14



**p. 13** 7 nouveaux conseillers  
municipaux en herbe



**p. 17** Denis Londe, portrait d'un  
facteur d'orgue passionné

## Une année 2021 remplie d'espoir

### SOMMAIRE

5

Actu métropole  
et interco

6

Actu mairie

11

Développement  
durable

13

Vivre à Saint Aignan

18

Bloc-notes

Après une année 2020 cruelle pour le monde entier, où la lassitude, l'inquiétude, la solitude et la maladie ont rythmé nos journées, nous voici à l'aube d'une nouvelle année, remplie d'espoir.

Les élu.es du Conseil municipal se joignent à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous, à vos familles et à toutes celles et ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la sérénité, le bonheur et les retrouvailles tant attendues.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons été présents à vos côtés, pour accompagner nos commerçants, artisans et prestataires face à cette crise sans précédent (cf. page 12). Nous avons soutenu toutes nos associations afin de leur permettre de traverser cette période difficile. (cf. page 15) et nous continuerons. Nos engagements pour une commune solidaire et respectueuse de l'environnement, pour une commune agréable et facile à vivre, pour avancer ensemble, trouvent encore plus écho dans la situation sanitaire et sociale actuelle. Tout au long de ce numéro, vous découvrirez de nombreuses initiatives qui apportent la preuve, une nouvelle fois, qu'à Saint-Aignan de Grand Lieu, nous continuons de vivre.

Comme vous vous en doutez, la cérémonie traditionnelle des vœux ne pourra pas se tenir cette année. Néanmoins, nous avons tenu à nous adresser à chacun d'entre vous.



Parler d'avenir et formuler des vœux à une époque aussi tourmentée n'est pas un exercice facile, mais il est important de revenir sur les actions menées sur notre territoire en 2020 et elles sont nombreuses. Cette nouvelle année est ambitieuse à Saint-Aignan de Grand Lieu, de beaux projets vont voir le jour et je vous en parlerai également.

Je vous donne rendez-vous le **jeudi 14 janvier**, à 19h sur notre chaîne Youtube « **Commune Saint-Aignan de Grand Lieu** », sur notre site internet [saint-aignan-grandlieu.fr](http://saint-aignan-grandlieu.fr) et sur notre compte Instagram [@MairieSaintAignanGrandLieu](https://www.instagram.com/MairieSaintAignanGrandLieu).

**La meilleure façon de prévoir l'avenir, c'est de le créer, ensemble.**

*Le Maire et Vice-Président  
de Nantes Métropole*

**Édition :** Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu • **Directeur de la Publication :** Jean-Claude Lemasson • **Rédaction et photos :** Service Communication **Maquette :** Mediapilote • **Impression :** Offset5, à 2 000 exemplaires, papier recyclé 100 %, encres végétales et label Imprim'Vert

## Lancement de l'Atelier des territoires !

  
Retrouvez toute l'actualité liée à l'aéroport sur [www.saint-aignan-grandlieu.fr](http://www.saint-aignan-grandlieu.fr), rubrique « Ma commune »



**Le 14 octobre dernier s'est déroulé salle de l'Héronnière le séminaire de lancement de l'Atelier des territoires « Vivre et travailler autour de l'aéroport Nantes-Atlantique et du lac de Grand Lieu » en présence entre autres d'élus, représentants de l'État et de l'équipe pluridisciplinaire chargée d'animer la démarche.**

### **L'Atelier des Territoires, qu'est-ce que c'est ?**

Mobilisant des compétences et outils issus de l'urbanisme de projet, l'Atelier des territoires est une démarche coordonnée

au niveau national par la DGALN (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature au sein du Ministère de la transition écologique) et pilotée localement par les services déconcentrés de l'État qui en assurent la maîtrise d'ouvrage. Cet atelier est une offre de services en ingénierie auprès de territoires volontaires visant à fédérer des dynamiques innovantes autour d'un projet stratégique de « transition » co-construit avec les différentes parties prenantes et décliné en feuille de route opérationnelle et partenariale.

### **Calendrier de la démarche**

Initialement prévue au mois de décembre, du fait des conditions sanitaires la première séquence de l'Atelier se déroulera finalement la troisième semaine

de janvier. Au programme : des rencontres avec des acteurs locaux, une journée d'arpentage du territoire et des ateliers de travail. Deux autres séquences suivront dans l'année et les habitants du territoire seront amenés à participer. Au sein du Conseil municipal, un Comité de Pilotage a été créé pour suivre cette démarche plus localement et informer élus et habitants.

Retrouvez les informations sur la démarche sur <http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/amplifier-la-transition-ecologique-avec-les-a155.html>

## Qualité de l'air : une attention enfin portée aux Particules Ultra Fines (PUF)

Encore très peu mesurées et étudiées, les Particules Ultra Fines (PUF) sont un type de pollution dont la taille ne dépasse pas 100 nanomètres de diamètre. Un taux de PUF élevé dans l'air peut représenter des risques pour la santé.

La Direction Générale de l'Aviation Civile, suite à la concertation préalable dans le cadre du réaménagement de Nantes Atlantique, a ainsi commandé une campagne de mesure des PUF à Air Pays de Loire.

Cette campagne de mesure s'étalera sur 2 ans au Nord et au Sud de la piste avec des capteurs sur les communes de Bouguenais et Saint-Aignan de Grand Lieu. Les mesures ont commencé à Bouguenais le 23 novembre dernier et débiteront à Saint-Aignan à l'été 2021. Les résultats seront partagés tous les six mois et retrouvables sur le site de l'**Observatoire de Nantes Atlantique**, consultable à l'adresse suivante : <https://www.otana.fr>

Autre promesse de l'État suite à la concertation préalable, cet Observatoire a été lancé le 26 octobre et recense les informations sur l'activité de l'aéroport et ses effets : bruit, qualité de l'air, santé, milieu naturel, climat mais aussi déplacement, immobilier, emploi...



### Appel à témoignage

#### Vous avez constaté des dépôts sur votre toiture ?

Il a été constaté pour certains riverains de l'aéroport des dépôts type suie sur les toitures, ou parfois même sur le linge séchant dehors. La Direction Générale de l'Aviation Civile a été alertée sur ces dépôts et entreprend de les étudier, avec l'aide là encore d'Air Pays de Loire.

#### Vous êtes ou avez été concernés par ces dépôts ?

N'hésitez pas à en informer Mary Soyer, Chargée de mission aménagement durable du territoire  
**02 40 26 44 49 - [msoyer@sagl.fr](mailto:msoyer@sagl.fr)**



Mary Soyer, Chargée de mission aménagement durable du territoire

### Le saviez-vous ?

Arrivée début mars, Mary Soyer est la chargée de mission aménagement durable du territoire à Saint-Aignan de Grand Lieu. Ces missions consistent à accompagner les orientations stratégiques de la commune en matière de développement territorial dans le contexte de réaménagement de la plateforme aéroportuaire suite à son maintien. Elle est également l'interface entre les différentes instances, acteurs et habitants du territoire. Elle reste disponible pour répondre aux questions des aignonais, notamment sur les aides à l'insonorisation ou aux dépôts type suie.

# Harmonisation des consignes de tri au 2 janvier 2021!

Dans l'objectif de s'inscrire dès à présent dans le projet « extensions des consignes de tri », porté par CITEO au niveau national, le centre de tri de Couëron, dont dépend Saint-Aignan de Grand Lieu, vient d'être modernisé. Il peut donc à partir d'aujourd'hui accueillir et trier tous les emballages (carton, métal, alu, plastique, papier). **Même si vos emballages affichent des consignes différentes, n'en tenez pas compte et suivez la nouvelle consigne de tri de Nantes Métropole.**



À partir du 1<sup>er</sup> janvier, c'est simple :  
*je trie tous mes emballages,*  
en les déposant - sans exception - dans le bac ou sac jaune !

Avant dans mon sac ou bac jaune je plaçais :

- PLASTIQUE
- MÉTAL
- PAPIER / CARTON

À partir du 1<sup>er</sup> janvier j'ajoute aussi :

- EMBALLAGES PLASTIQUES / PETITS ALU

## Vivre sa ville avec Nantes dans ma poche



Lancée en 2015 et mise à jour en 2018, l'application « Nantes dans ma poche » n'a aujourd'hui pas d'équivalent au niveau des collectivités. Bien plus qu'un annuaire de services et d'équipements publics diffusés, l'application répond à des **usages spécifiques en situation de mobilité pour un quotidien plus facile à vivre.**

En effet, l'application s'adapte à vos besoins : sélectionnez uniquement les services qui vous sont utiles et adaptez chaque service à votre vie quotidienne (vos lignes de transport, l'école de vos enfants, la restauration scolaire, vos services de proximité...)

### Comment utiliser Nantes dans ma poche ?

- Téléchargez l'application gratuite « Nantes dans ma poche » sur les stores App Store et Google Play
- Ajoutez des services à votre « Nantes dans ma poche » en cliquant sur **+ AJOUTER UN SERVICE**
- Personnalisez chaque service en renseignant votre commune, votre école ou le point d'accès le plus proche
- Organisez vos « alvéoles » de services en fonction de vos priorités grâce au bouton... **PLUS**

## Extrait des délibérations des Conseils municipaux des lundis 28 septembre et 14 décembre 2020 :

### 28 septembre

#### Une opération solidaire pour soutenir le commerce de proximité

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui sévit depuis plusieurs mois, et témoignant de sa volonté de favoriser le commerce local, la collectivité a souhaité mettre à disposition des aignanais des chèques-cadeaux valables auprès des commerçants, artisans et prestataires de la commune participant à l'opération. Le principe avait été validé lors du Conseil municipal du 6 juillet dernier. (retrouvez le détail de cette opération page 12)

#### Un soutien accordé au CCAS de Saint-Aignan de Grand Lieu

La signature d'une convention définissant les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien au CCAS de la commune a été actée. Une subvention d'équilibre est attribuée annuellement afin d'assurer l'équilibre du budget du CCAS.

#### Un renouvellement de la convention avec Nantes Métropole pour le Fonds d'Aide aux Jeunes

Ce fonds, permettant le financement d'aides

individuelles, pour les besoins en urgence ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes en grande difficulté, est financé par les communes de Nantes Métropole. Une convention a donc été signée avec Nantes Métropole pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

### 14 décembre

#### Une convention avec la Poste pour la mise en place d'une agence postale communale

Au cours des dernières années, la Direction Régionale de la Poste a réduit progressivement les horaires d'ouverture du bureau de Saint-Aignan de Grand Lieu, laissant envisager à court terme sa fermeture. Cette orientation allant à l'encontre des objectifs communaux de faciliter la vie des habitants et de maintenir un service public assurant des horaires pérennes et réguliers, la municipalité souhaite dès 2021 palier ces carences, en créant une agence postale communale.

#### Le report des Festifolies d'Automne en 2022

Le 24 novembre dernier, et face à l'évolution de la crise sanitaire, la commission Culture, Animation du territoire et Vie associative,

après avoir entendu l'avis du comité de pilotage, ont émis un avis favorable pour le report des Festifolies d'Automne en 2022. Cette décision a été présentée lors du Conseil municipal du 14 décembre qui a acté officiellement ce report. Nous reviendrons plus en détail sur cette décision dans le prochain numéro du magazine.

#### Une convention avec le SYDELA pour la gestion de la borne de recharge pour véhicules électriques

L'installation de ce type d'équipement implique de souscrire un contrat de maintenance et d'entretien. Le SYDELA (Syndicat d'Énergie de Loire Atlantique), organisme public, gère ce type de mission pour 203 bornes réparties sur l'ensemble du département. Au-delà de l'entretien, le SYDELA proposera, par le biais d'une convention, d'adhérer au programme Sydégo, programme permettant à ses utilisateurs l'accès à plus de 350 points de charge dans 151 communes du département.



### La mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu est sur Instagram

Depuis le mois de juin 2020, la commune dispose de son propre compte Instagram @MairieSaintAignanGrandLieu. Retrouvez tous les jours des contenus variés et d'actualités sur les projets et animations de la commune.



### N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales!

**Vous vous êtes installés sur la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu au cours de l'année ?** Vous pouvez vous rendre à l'accueil de la mairie, muni d'une pièce

d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site du Service Public ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Les dates des prochaines élections régionales et départementales ne sont pas connues à ce jour. Habituellement, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédant le jour du scrutin.

**Rappel :** Le changement d'adresse en cas de déménagement (même sur la même commune) ne se fait pas automatiquement. Vous devez en informer la mairie en fournissant un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.



# Un sol réglementaire pour la salle de la Pavelle

Suite à un sinistre qui a notamment généré un bombage sur l'aire de jeux de la salle de la Pavelle, la pratique du sport n'était plus optimale. Au cours de l'été 2020, la municipalité a commandité le changement du sol avec une évolution des différents marquages réglementaires (pour la pratique du tennis ou du badminton). De plus, afin de permettre une pratique de la gymnastique, notamment lors de certains événements, des ancrages ont été installés. Des agrès pourront être ainsi disposés, donnant la possibilité à l'association d'organiser davantage de rendez-vous à domicile. Les tests de glissement et de planéité ont été réalisés et sont conformes à la norme pour une reprise des activités sportives en toute sécurité. Enfin, les services techniques ont effectué un rafraîchissement des peintures et plafonds.



Avant



Après



Avant



Après

# Une nouvelle toiture pour la salle polyvalente

Des infiltrations d'eau récurrentes dans la toiture de la salle polyvalente ont conduit la municipalité à agir. Réalisés entre l'été et le mois de septembre 2020, les travaux ont permis le remplacement de la totalité de la toiture. Des adaptations d'ouvrage ont été réalisées courant décembre 2020. Prochainement, un nettoyage des éléments de façades restés en place sera effectué.



# Le platelage de Saint-Rachoux désormais accessible

Initialement construit en 2016, et longeant le ruisseau des Épinais, une partie du platelage, situé sur le site de Saint-Rachoux, avait dû être démontée en 2017 (suite à l'absence d'une autorisation spéciale dans le dossier). Les autorités ont néanmoins autorisé le maintien d'une partie de la structure, avec la possibilité d'aménager à son extrémité une plateforme permettant un point de vue sur l'ensemble. **C'est chose faite!** Courant octobre 2020, une plateforme reliant les deux passerelles du platelage a donc été installée avec **un objectif : le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite**. La volonté de la municipalité était en effet de pouvoir proposer un véritable observatoire accessible à tous. Un grillage en nid-de-poule pour limiter les glissements éventuels a été installé pour davantage de sécurité et les services techniques ont réaménagé les végétaux afin d'optimiser la vue depuis la plate-forme.



Avant



Après



Avant



Après

## Les Jahardières: nouveau look pour une nouvelle vie

La première phase de sécurisation du bâtiment des Jahardières a été réalisée! Les charpentes des deux ailes du corps de logis ont été remplacées et la couverture en ardoise a été changée dans sa totalité. Enfin, les pierres de taille ont été renouvelées afin d'asseoir la charpente sur des murs en bon état. D'une durée de 8 mois, les travaux ont notamment été retardés du fait des intempéries et de l'épidémie de la COVID-19. Tout au long de l'année 2021, de nouveaux travaux de sécurisation seront effectués pour permettre un aménagement en toute sécurité, dans l'attente de son nouvel usage. Son aménagement intérieur sera envisagé avec le futur porteur de projet qui devait être connu à l'été.

**Découvrez l'appel à projet lancé par la municipalité dans le cadre de la valorisation de ce domaine en page 19.**

### Une double borne électrique bientôt installée sur la commune

Dans le cadre de son plan d'action 2020-2026, la commune s'engage dans la mobilité électrique et prévoit l'installation d'une double borne d'électro-mobilité. Levier essentiel de la transition énergétique et de la ville durable, cette borne sera interopérable, elle acceptera donc tout type d'abonnement. Elle sera installée dans le secteur de la Place Millénia. Les études se poursuivent avec un partenaire : le Sydela, qui aura pour mission la gestion, la maintenance et la géolocalisation de la double borne.

**La mise en service est prévue au cours du premier semestre 2021 pour le grand public.**



# Une liaison douce sur la parcelle Moulin des Rives / Jahardières

Dans le cadre de son plan global de développement des moyens de transport dits « doux », la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu souhaite développer et améliorer son réseau de liaisons douces. L'objectif étant de pouvoir connecter les principaux sites d'habitats en créant un maillage cohérent.

**Depuis le mois de septembre 2020, une liaison douce est accessible entre la parcelle du Moulin des Rives et les Jahardières.** D'une longueur de 460 m, elle a nécessité un décapage des terres et un empierrement réalisé en calcaire.

Depuis plusieurs années, la municipalité aménage ces moyens de transport alternatif, avec par exemple la création en 2015 du cheminement entre les lieux-dits de la Planche Miraud et des Épinais, ou l'aménagement du platelage de Saint-Rachoux en 2017. Ce chemin, sur la parcelle surnommée « tête de canard », s'intègre donc dans **un programme complet d'augmentation du nombre de liaisons douces sur la commune.**



**Le saviez-vous ?** Caractérisées comme une voie de circulation dédiée à tous les moyens de déplacements non motorisés, les liaisons douces offrent une alternative de mode de déplacement, sécurisée, agréable et écologique. Elles favorisent également les liaisons entre les quartiers.

## Curage du fossé dans le secteur du Moulin des Rives

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales liée à la construction de l'extension de l'Habitat Senior au Village du Moulin des Rives, le fossé communal devait être curé. Les fossés et les noues, y compris les fossés privatifs, font partie intégrante des dispositifs de gestion des eaux pluviales. Pour éviter tout risque d'inondation du patrimoine bâti, ils doivent être entretenus et non encombrés. L'entretien d'un fossé, c'est avant tout lui permettre de remplir sa fonction principale : favoriser le libre écoulement de l'eau. Ils sont également de remarquables habitats naturels pour la faune et la flore.

### Savez-vous ce qui différencie un fossé d'un cours d'eau ?

Un fossé est une cavité creusée dans le sol, d'origine non naturelle. Il peut être en eau, ou non, et l'eau qui le remplit ne peut être liée qu'aux précipitations. Ce sont les deux conditions qui le différencient du cours d'eau en aval.

## Le curage, une première étape dans l'aménagement de la mare des Jahardières

Afin de préserver la biodiversité de la mare située dans le parc des Jahardières, une opération de curage était nécessaire. Ainsi, le 2 novembre 2020, la boue présente dans ce milieu aquatique, résultant de l'accumulation et la dégradation de la matière organique provenant des feuilles, a été évacuée. Cette matière, récupérée par les services techniques de la commune, sera réutilisée en tant qu'engrais lors de nouvelles plantations d'arbres à proximité, au Moulin des Rives.

**Rien ne se perd, tout se transforme !**

Afin de ne pas détruire l'écosystème présent et de préserver davantage la biodiversité, cette intervention est effectuée en période automnale une fois tous les trois ans en n'intervenant que sur une partie à chaque fois. Et oui ! Après 36 mois, la partie curée aura été recolonisée par les espèces animales et végétales.

De nouveaux aménagements seront réalisés, avec notamment le curage de la seconde partie de la mare et la création de pentes douces afin de diversifier sa forme et améliorer sa capacité d'accueil pour la biodiversité.



Avant



Après

### Le saviez-vous ?

Les mares abritent une faune et une flore bien caractéristiques. La date d'intervention n'a pas été choisie par hasard. Elle a été réalisée hors période de reproduction de la faune afin de préserver au mieux les espèces présentes sur cet habitat naturel. Il se pourrait que grâce à l'éclaircissement réalisé, de nouveaux habitants tels que des canards reviennent très prochainement...

# Une gestion durable des bois communaux\*

Les bois communaux\* de Saint-Aignan de Grand Lieu constituent à eux seuls un patrimoine naturel remarquable. Ils représentent en effet plus de 25 hectares, répartis en 25 parcelles.

\*on entend par bois communaux les bois dont la commune est propriétaire et/ou s'est rendue propriétaire au fil du temps.



Fin 2019 et 2020, la mairie a confié à la Compagnie Bretonne de Gestion Forestière, **la réalisation d'une étude de gestion durable des boisements communaux**. Cette étude a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux (favoriser la biodiversité, sauvegarder notre environnement) et sociaux (sécuriser les bois, développer leur fonction paysagère et d'agrément). Un état des lieux précis des bois (essence, âge, état...) a permis de formaliser un programme de gestion durable (entretien, coupe, travaux...) pour les quinze prochaines années.

La commune dispose de deux types de bois :

- **des boisements naturels**, c'est-à-dire implantés naturellement, sans intervention humaine. L'âge des arbres y est varié, en revanche ces parcelles sont souvent colonisées par une seule essence.
- **des bois issus de plantations effectuées dans les années 90 :**

l'âge des arbres y est donc identique et les essences sont plus ou moins variées. Il s'agit principalement de chênes et de bouleaux.

Les essences présentes sur notre territoire sont majoritairement le chêne pédonculé, le chêne chevelu, le chêne rouge, le bouleau verruqueux, ainsi que le frêne commun, le saule marsault, le tremble et le charme.

Pour assurer la protection et l'entretien de ces bois, un programme de gestion adaptée à chaque parcelle a été défini. Différentes interventions sont prévues sur le long terme :

- **Des coupes sécuritaires**, dont l'objectif est de prélever les arbres morts, dépérissant ou présentant un risque de rupture. Ces coupes visent à assurer la sécurité des usagers et promeneurs.
- **Des éclaircies** pour permettre aux jeunes arbres de se développer et/ou favoriser des essences.

- **Des détourages**, c'est-à-dire un éclaircissement autour des arbres pour donner de l'espace, limiter la concurrence entre les arbres et permettre à des arbres « d'avenir » de se développer (chêne, hêtre, châtaignier...).

**Les premières interventions débiteront en 2021.**

## Le saviez-vous ?

Les arbres sont de précieux alliés, ils purifient l'atmosphère en absorbant du gaz carbonique et en rejetant de l'oxygène. Ils accueillent de nombreuses espèces animales et favorisent le maintien de la biodiversité. Ils jouent également un rôle de stabilisateurs pour les sols. Enfin, le contact avec les arbres, nous apporte également du bien-être, comme en témoigne l'engouement pour les bains de forêt et la sylvothérapie.



# Offrez une seconde vie à votre sapin !

Après le succès de l'opération de broyage de sapins en janvier dernier, avec plus de 80 sapins broyés, la mairie renouvelle l'opération en janvier 2021.

Le fonctionnement est simple :

- **Du 4 au 22 janvier** : déposez votre sapin (dont vous aurez retiré toutes les guirlandes, le pied, et sur lequel il n'y aura pas eu de neige artificielle)

**Rendez-vous sur le parking derrière la médiathèque - accès par la rue du Grand Fief.**

Un emplacement sera délimité pour le dépôt des sapins. Le broyage se fera sur place.

- **Le samedi 23 janvier entre 10h et 13h** :

venez récupérer du broyat de sapins, grâce à l'intervention de l'association Compostri. Apportez votre contenant.

## Comment utiliser ce broyat dans votre jardin ?

Le broyat issu des résineux est mal connu, pourtant, il présente de nombreux intérêts. Outre sa qualité d'herbicide (il empêchera les herbes de pousser entre les plantations), il est également de bonne utilité pour pailler les allées du jardin, les plantes de terre de Bruyère et servir de répulsif contre les gastéropodes (limaces, escargots...).

**Son point fort** : sa très bonne efficacité désherbante préventive

**Son point faible** : à long terme, si ce paillis est toujours mis au même endroit, il y a un risque d'acidification et de modification de la nature de l'humus du sol. Il est donc conseillé de varier l'utilisation et les lieux de paillage. Vous pouvez pailler les pieds de haies, arbustes, rosiers, parterres de fleurs, toutes plantes aimant les sols acides comme les plantes de terre de bruyère telles que le camélia, l'hortensia, le rhododendron, la bruyère... Au potager, à l'automne, vous pourrez aussi pailler la mâche, la laitue d'hiver, la scarole...

**Si vous avez un peu de place, vous pouvez stocker ce paillis et le sortir au fil de l'année. On ne dispose jamais assez de feuilles et paillage en pleine saison!**



# Nouveau en 2021 : découvrez les ateliers de jardinage saisonniers!



Vous êtes nombreux à disposer d'un jardin, à être sensibles aux techniques de jardinage écologique et à vous intéresser à la permaculture. C'est pourquoi la mairie vous propose un cycle d'ateliers :

**1 saison = 1 atelier jardinage.**

**L'objectif** : se retrouver une fois par saison, pour savoir comment

préparer son jardin avant les premières plantations ou semis, comment économiser l'eau au jardin, amender son potager, à quel moment bouturer ou marcotter les végétaux, le tout en respectant la nature, le cycle des saisons et les principes du jardinage écologique.

Ces ateliers seront un moment d'échange et de partage, animés par l'association Village Terre et Vie. L'occasion d'apprendre trucs et astuces pour jardiner de manière écologique et échanger avec d'autres jardinier-e-s amateurs.

**Pour connaître les dates des ateliers** : consultez le site internet, le Kiosque et/ou contactez Laurène CAUDAL : [lcaudal@sagl.fr](mailto:lcaudal@sagl.fr) - 02 40 26 44 42.

**En fonction des saisons et de la météo, les ateliers se dérouleront autour du futur jardin collectif et/ ou en intérieur, ils seront gratuits et ouverts à tous. Le premier atelier devrait se dérouler au mois de mars (date à confirmer selon l'évolution de la crise sanitaire).**

## Rappel:

Le brûlage des déchets verts (broussailles, feuilles, tailles de haies, branches, tonte...), à l'air libre, sur un terrain est interdit par la circulaire du 28 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts du Ministère de l'Environnement, que l'on soit un particulier ou un professionnel, et ce toute l'année.

# Des chèques cadeaux pour soutenir les artisans, les commerçants et le pouvoir d'achat des aignanais

Face à la crise sanitaire consécutive à la pandémie de la COVID-19, la municipalité de Saint-Aignan de Grand Lieu a souhaité dynamiser la consommation de ses habitants au profit des artisans et commerçants présents sur son territoire. Comment ? Grâce à la mise en place d'une opération solidaire et la distribution au mois

de décembre 2020 de chèques-cadeaux à tous les foyers de la commune.



Frédéric Chauchet, Conseiller municipal en charge notamment des dispositions en lien avec l'économie, les Commerces et les Services.

« À partir du 14 décembre 2020, les aignanais ont pu récupérer à l'accueil de la mairie 3 chèques-cadeaux d'une valeur de 10 €. Cette opération a pour vocation de soutenir le « Made in Saint-Aignan de Grand Lieu ». Elle s'inscrit dans la continuité de l'élan de solidarité que nous avons pu constater sur notre territoire depuis le début de cette crise sanitaire. Au regard du contexte sanitaire, certaines structures, comme les restaurants, restent fermées. Nous vous invitons donc à étaler l'utilisation des chèques cadeaux dans le temps. Ainsi, tous les acteurs économiques pourront

profiter de cette opération solidaire. » explique Frédéric Chauchet, Conseiller municipal en charge des dispositions en lien avec l'Économie, les Commerces et les Services.

## Une opération valable jusqu'au 15 juin 2021

Jusqu'au 15 juin 2021, les habitants pourront utiliser ces chèques-cadeaux pour des besoins propres ou des achats plaisir, et ce, uniquement chez les acteurs économiques de la commune inscrits à l'opération. Les foyers ne souhaitant pas les utiliser peuvent en faire don au CCAS de la commune.

## Des chèques cadeaux pour soutenir l'économie locale !

### Liste des participants :

#### Alimentation

- L'arbre à pain
- Boucherie Brelet
- Huitres Corcaud
- Les Celliers de Grand Lieu
- Les Jardins de Grand Lieu
- Les Ruchers des Halbrans
- Utile
- Les Vergers d'Herbauges

#### Bien-être/ Beauté

- Hel Coiff
- Armelle Herraud, sophrologue

- Gwenaëlle Guinguené, bioénergéticienne
- Gwenaëlle Hervé - Etre et Rénaitre, sophrologue
- Mademoiselle Bulle, salon de beauté
- Maeva Coiffure
- Marie-France Philibot, bio-énergéticienne et géobiologue
- M'chrysal énergies, énergéticienne et hypnocoach

#### Maison/Loisirs / Artisanat d'art

- Le Domaine de Bel Air
- Fleurs de Gaïa
- Les Capricieuses, bijoux
- Mauve et Fauve, maroquinerie
- Picouton, mercerie mobile
- Tridens, fourchette design

#### Restauration

- La Biguenée
- Chez Wo
- Périph'Pizza
- Pizz'Burg

#### Santé

- Pharmacie de Saint-Aignan
- Tiphaine Sanquer, masseur-kinésithérapeute

#### Services

- Bourmaud Pneus
- Côté Electricité
- Saint-Aignan Automobiles Peugeot

## 7 nouveaux conseillers municipaux en herbe!

**7 nouveaux élèves de CM2 des écoles de Saint-Aignan de Grand Lieu intègrent le Conseil Municipal Enfants (CME) et rejoignent les 7 élus de 6<sup>e</sup> en cours de deuxième mandat.**

Le vendredi 20 novembre 2020, tous les élèves de CM2 des écoles Jules d'Herbauges et Saint-Pierre étaient invités à voter pour la liste de candidats se présentant pour intégrer le Conseil Municipal Enfants (CME). Les 7 candidats étaient des élèves de CM2 ayant préparé cette élection avec une présentation de leur programme et de leurs idées! En amont, un temps d'information a été mis en place dans chaque école par l'animateur du CME, accompagné par Hélène Hazlewood, Maire-Adjointe en charge de la Famille, de l'Enfance et de la Jeunesse.

**Un nouveau bureau est donc sorti des urnes ce vendredi 20 novembre 2020 et 7 élèves ont été élus pour 2 ans. Bravo à Tom, Anna, Terence, Arthur, Louis, Mila et Manon! Ces nouveaux élus viennent compléter le bureau déjà en place composé de Milàn, Elidjah, Pauline, Maylis, Emma, Timéo et Swan.**

Les enfants vont désormais apprendre à se connaître et réfléchir ensemble aux projets qu'ils souhaitent mettre en place. Pour cela, ils seront accompagnés pendant deux ans par Matthias Godefroy, l'animateur en charge du Conseil Municipal

d'Enfants, d'Hélène Hazlewood, et de Xavier Sandmeyer, Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie, de l'Environnement de la Citoyenneté.

Dès le mois de janvier (en fonction de l'évolution de la crise sanitaire), les enfants se retrouveront pour commencer à travailler. Selon la sensibilité de ces jeunes conseillers, des thématiques se dégagent déjà, telles que la protection de l'environnement, l'aide aux personnes en situation de handicap ou encore l'organisation d'événements sportifs.

### Un outil de citoyenneté démocratique

Véritable pôle d'expression, le CME offre à la municipalité la possibilité de prendre en compte le regard des enfants sur la commune tout en leur permettant de s'engager afin qu'ils soient acteurs dans un projet d'intérêt général. De plus, le Conseil Municipal Enfants participe habituellement à la Fête de Pierre Aigüe, aux Festifolies, aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre, etc.

### Alors, comment fonctionne le CME?

Les jeunes conseillers se réunissent une fois par mois. Ils doivent notamment mener à bien un projet chaque année. Un animateur et des élus les accompagnent dans leur parcours, les aide à être force de proposition, et à développer leur projet.



Manon pour l'école Saint-Pierre, accompagnée par Héléne Hazlewood et Matthias.



Tom, Anna, Terence, Arthur, Louis et Mila pour l'école Jules d'Herbauges, accompagnés par Héléne Hazlewood et Matthias.

### En savoir plus le CME :

Le Conseil Municipal Enfants de Saint-Aignan de Grand Lieu existe depuis 2004. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie. Il concerne les élèves de CM2 et de 6<sup>e</sup>. Dix à quinze d'entre eux sont élus par leurs camarades pour 2 ans. Ils représentent l'ensemble des enfants aignannais.

## Toujours plus de bio et local à la cantine du multi-accueil Pom' de Rainette!



**50%**  
c'est la part de produits bio et locaux dans les assiettes de vos enfants au multi-accueil Pom' de Rainette à partir du mois de janvier 2021 (contre 11 % actuellement).

Hélène Hazlewood, Maire-Adjointe en charge de la Famille, de l'Enfance et de la Jeunesse, détaille les volontés de la municipalité :

« Nous souhaitons mettre l'accent sur la part de bio dans l'alimentation des enfants en adéquation avec le projet alimentaire territorial (PAT) de Nantes Métropole, et pas seulement au multi-accueil, mais aussi au centre de loisirs et au restaurant scolaire. Il est important que nos enfants apprennent le 'bien manger' dès le plus jeune âge. Nous continuerons dans les années à venir à augmenter la part de bio et à être vigilants sur l'utilisation de produits locaux/circuit courts. »

# Un projet de vie sociale et solidaire au cœur du Village du Moulin des Rives



**Rachid et Litmess se sont installés au sein de la résidence senior du Moulin des Rives en août 2020 avec un objectif : créer une relation de proximité avec les résidents seniors. Un projet intergénérationnel qu'ils prennent à cœur. Ils nous racontent leur parcours et leurs souhaits en participant à ce projet sous le signe de la bienveillance.**

## Pouvez-vous nous présenter vos parcours ?

**Rachid :** Je m'appelle Rachid, j'ai 29 ans. Je suis diplômé de deux masters en génie civil, l'un obtenu en Algérie, mon pays d'origine et le deuxième à l'École Centrale de Nantes. En France depuis 4 ans, je suis à la recherche

d'un emploi dans mon domaine d'activité.

**Litmess :** Je m'appelle Litmess, j'ai 22 ans et je suis à Nantes depuis plus de dix ans. Après un BAC pro gestion administrative, je décide de rentrer dans le monde du travail. J'ai intégré un service civique au sein d'une association éducative populaire. En parallèle, j'ai obtenu mon BAFA, qui me permet notamment de travailler en tant qu'Animatrice Péri-scolaire à l'école Jules d'Herbauges. Je vais prochainement intégrer la formation Prépa Avenir, proposée sur la commune pour affiner mon projet professionnel.

## Pourquoi participer à ce projet solidaire ?

Nous avons découvert l'annonce grâce à l'association EDIT de Nantes et le projet nous a tout de suite intéressé ! Depuis toujours, nous avons ce lien très fort avec les personnes âgées, nos grands-parents notamment. Quand nous avons vu cette annonce, nous nous sommes dit « Pourquoi pas nous ? » Un entretien plus tard, nous étions sélectionnés et nous avons posé nos valises au sein de la résidence en août dernier.

## Quel est votre rôle ?

Dans un premier temps, **nous assurons une présence auprès des résidents**, puis nous proposerons des ateliers et des animations. Nous sommes aussi et surtout à leur écoute afin de percevoir leurs besoins

et leurs envies. Nous avons une **mission de veille bienveillante et sécurisante**. Nous prenons de leur nouvelle régulièrement, par téléphone pour le moment, pour éviter les contacts physiques. Par exemple, nous connaissons les dates d'anniversaire de chaque résident et nous préparons une petite surprise pour chacun d'entre eux.

## Quels sont vos projets pour l'année 2021 ?

Nous avons un grand nombre d'idées d'activités ou d'animations à mettre en place avec les résidents. La COVID-19 ne nous permet pas pour le moment de les réaliser, mais nous ne perdons pas espoir et travaillons d'ores et déjà au programme 2021. Pour cela, nous avons soumis plusieurs idées aux résidents afin de co-construire ensemble les prochains mois. Yoga, concours de cuisine, rencontre avec des jeunes de différentes origines, jeux, théâtre... Nous sommes impatients !

## Comment qualifieriez-vous cette aventure en un mot ?

**Une grande famille.** Nous considérons les résidents présents comme des membres de notre famille. Nous prenons soin d'eux et ils nous le rendent en retour. C'est un réel échange. Nous faisons de notre mieux et nous sommes très heureux de participer à ce projet.

## Un projet de vie social et solidaire initié par la commune et Aiguillon Construction

Joëlle Deutschler, 3<sup>e</sup> Maire-Adjointe en charge des Solidarités, revient sur les origines de ce projet : « La municipalité partageait avec Aiguillon Construction la volonté de permettre aux seniors de pouvoir s'inscrire dans l'environnement local en participant à la vie locale, de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement, à l'échelle de la commune mais également au sein de la résidence. Notre volonté était également de favoriser le parcours résidentiel et l'insertion d'un couple de jeunes qui assure la mission de veille bienveillante, de sécurisation, et de soutien auprès de l'ensemble de ses voisins seniors. Lors de la construction du Village du Moulin des Rives, un partenariat avec l'association Nantes Renoue et Aiguillon Construction avait été mis en place. En 2017, nous avons décidé de travailler avec l'Association Edit de Nantes, dont l'objectif premier est la socialisation des jeunes. Nous sommes très fiers de ce projet favorisant l'autonomie, la sécurité de nos aînés, tout en leur offrant la possibilité de vivre dans un logement adapté et leur permettant de tisser du lien social. »

## 5 nouveaux logements livrés au village Moulin des Rives

5 nouveaux logements seniors seront livrés début 2021 au Village du Moulin des Rives ! En 2012, la commune s'est dotée d'un habitat senior à tarif abordable - le Village du Moulin des Rives - qui comprend désormais 17 logements adaptés aux personnes âgées. Il s'agit de maisons mitoyennes de plain-pied avec jardin et terrasse, équipées d'une douche à l'italienne, de portes à galandage, de rampes lumineuses à leds... Le Village du Moulin des Rives se compose par ailleurs de logements locatifs sociaux « classiques », favorisant ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle

# Portrait. Gwenaëlle Guinguené

Conseillère municipale en charge des relations avec les associations œuvrant dans la vie culturelle et les loisirs

Gwenaëlle Guinguené, élue au Conseil municipal pour son premier mandat, a la responsabilité du lien avec les associations culturelles et de loisirs du territoire, qu'elle anime avec Valérie Lieppe de Cayeux, Maire-Adjointe en charge de la Culture, de l'Animation du territoire et de la Vie Associative, et Damien Philippon, Conseiller municipal en charge des relations avec les associations de pratique sportive. Elle évoque son engagement.

## Les relations humaines au cœur de ses convictions

« Esthéticienne de métier, j'ai pratiqué diverses activités avant de me lancer à mon compte en tant que bio-énergéticienne sur la commune en 2017. Mon parcours de vie ne me disposait pas forcément à me lancer dans la politique, mais j'ai eu l'opportunité de participer, en tant qu'habitante de la commune, aux ateliers de préparation de mandat proposés par la liste « Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu ». Par la suite, j'ai décidé de me porter candidate sur la délégation en lien avec les associations, qui fut un véritable coup de cœur.

*Malheureusement, depuis mon installation, je n'ai pas eu l'opportunité de rencontrer l'ensemble des associations, du fait de la crise sanitaire, mais ce n'est que partie remise ! »*

## Un rôle de référente et de soutien

« Véritable challenge pour moi, je souhaite que cette fonction me permette de faciliter le plus possible le travail des associations, afin qu'elles puissent s'épanouir sur notre territoire. La municipalité et moi-même accompagnerons ces structures tout au long de l'année. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées, mais nous serons à leurs côtés. Nous avons de nombreux projets pour cette nouvelle année, qui nous l'espérons, pourront voir le jour. »

## Une dynamique associative collective à accompagner

« Sur notre territoire, nous avons la chance d'avoir une dynamique associative incroyable, avec des associations présentes depuis des dizaines d'années et d'autres dont la création est très récente. Je souhaite que



Gwenaëlle Guinguené, conseillère municipale en charge des relations avec les associations œuvrant dans la vie culturelle et les loisirs

chaque structure trouve sa place au sein de cette dynamique, tout en ayant la possibilité de nous transmettre ses besoins propres et ses projets. L'avenir est encore incertain, mais nous accompagnerons chaque association. »

# L'Espace Vie Locale (EVL)

un lieu de rencontres, de travail, et d'échanges à l'écoute des associations

## Un outil au service du monde associatif

L'EVL est un véritable pôle rassemblant les différents acteurs du monde associatif local. Son rôle est d'aider les structures à se déployer afin de créer une vraie dynamique locale. Ce lieu propose une offre de services aux associations comme la mise à disposition de salles, le prêt de matériel, la domiciliation postale ou encore un service reprographie. C'est également un espace ressources pour les particuliers qui souhaitent réserver des équipements, s'informer sur l'offre associative ou participer à la vie de la commune. Le soutien au monde associatif passe notamment par l'instruction des demandes de subventions, l'attribution de créneaux de salles à l'année, de cellules de stockage, la signature de conventions de partenariat et l'organisation d'événements. À l'ouverture

de l'équipement en 2015, le Conseil de la vie locale, composé de représentants associatifs et d'élus, a été créé dans ce sens. Une instance de partage aujourd'hui à réinventer pour poursuivre ces objectifs.

## Un accompagnement renforcé pendant la crise sanitaire

Dès le premier confinement, la collectivité a créé un support de communication « Gardons le contact » offrant ainsi la possibilité pour les associations d'alimenter des pages dédiées. L'EVL s'est également rapproché de chaque structure pendant le confinement pour connaître ses difficultés et l'accompagner le cas échéant. Afin de permettre une reprise des différentes activités, quand cela a été autorisé, l'EVL a étudié et proposé des

ajustements des protocoles sanitaires. Enfin, une rubrique « aide exceptionnelle liée au contexte sanitaire » a été ajoutée dans le dossier de subvention.

Dès 2021, la collectivité souhaite renforcer sa posture de soutien à la vie associative pour favoriser l'émergence de projets. Faciliter le quotidien des associations, leurs recherches, favoriser leurs rencontres, les aider à se faire connaître, à valoriser leurs actions permettra à ces acteurs d'investir de nouveaux champs d'intervention vecteurs de la dynamique recherchée.

### Les horaires d'ouverture de l'EVL :

lundi : 9h/13h - 14h/17 h 30,  
mardi et mercredi : 14h/17 h 30  
et vendredi : 9h/13h - 14h/19h.

# 28<sup>e</sup> Salon d'Art: une édition écourtée mais de qualité

La situation sanitaire et le reconfinement national ont contraint la municipalité de Saint-Aignan de Grand Lieu à fermer prématurément l'accès au public de la 28<sup>e</sup> édition de son Salon d'Art. Retour en images sur les moments qui ont marqué cette (courte mais intense) édition 2020.



## 575 visiteurs durant les 4 jours d'ouverture au grand public

Les visiteurs ont été au rendez-vous dès l'ouverture du Salon afin de découvrir les 70 œuvres exposées. Plusieurs artistes avaient également fait le déplacement pour être présents le jour de l'ouverture et répondre aux différentes questions. Une occasion pour tous d'échanger autour du vaste sujet qu'est l'art, ses perceptions et ses inspirations.



## Un atelier enclin d'histoire

L'artiste plasticienne Marie Auger a proposé un atelier aux seniors de la commune (en partenariat avec le CCAS) autour du bouton, notamment grâce à son œuvre « la robe aux 4000 boutons ». Les participantes ont pu s'initier à la couture tout en découvrant l'histoire des œuvres de cette artiste.

La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu remercie chaleureusement les 23 artistes exposants pour cette édition 2020, les bénévoles pour leur aide précieuse et API LSF pour le partenariat envisagé. Vous pouvez retrouver les œuvres et les artistes dans le catalogue sur notre site internet !

## 2 artistes récompensés pour leurs œuvres



### Le prix du jury 2020 : Muriel Bernard.

Elle pratique la gravure et le collage et nous a invités à entrer dans un monde familier, où la quiétude est essentielle. À mi-chemin entre tirages multiples et monotypes, ses estampes à l'eau-forte sont enrichies de matières colorées (papier jupon, peinture au pochoir et vieux papiers).



### Le coup de cœur du public : Alain Fortier

Peintre et dessinateur, il qualifie sa pratique artistique comme « nécessaire dans sa vie ». Il pratique le pastel sec, qui lui permet de prendre le temps, de se recentrer et de puiser au fond de lui des ambiances particulières.



## Découverte de l'art par les enfants de la colonie apprenante du château de la Plinguetière

Venus de Fontenay-le-Comte en Vendée, les 18 enfants de la colonie ont découvert le Salon d'Art grâce aux artistes peintres Chris et Sylvie Legendre qui ont effectué la visite.



## 280 élèves des écoles Jules d'Herbauges et Saint-Pierre accueillis

Malgré la fermeture de l'exposition au grand public, l'accueil des scolaires a été autorisé pour le plus grand bonheur des organisateurs et des écoles. L'occasion pour les enfants de s'initier à l'art et à l'analyse des œuvres tout en développant leur sensibilité artistique.

## Le Salon d'Art s'est poursuivi en ligne !

Afin de permettre au plus grand nombre de découvrir le travail des 23 artistes exposants pour cette 28<sup>e</sup> édition, la municipalité a proposé une visite de l'exposition en ligne ! Grâce à une vidéo disponible du 20 novembre au 31 décembre sur sa chaîne YouTube : Commune Saint-Aignan de Grand Lieu et sur son site internet : [saint-aignan-grandlieu.fr](http://saint-aignan-grandlieu.fr), la municipalité a ouvert les portes de son Salon aux internautes pour prolonger l'expérience. Merci à la vidéaste Hélène Bourdier Rolland, de Mille Vies un film, pour la réalisation de ce film : <http://www.milleviesunfilm.fr/>.

# Denis Londe, portrait d'un facteur d'orgue passionné

Après un apprentissage réalisé à l'âge de 18 ans, Denis Londe est devenu à son tour un facteur d'orgue réputé dans la confection, restauration et entretien de cet instrument majestueux. Il ouvre son propre atelier en 1984 et assure depuis le suivi des travaux, de la conception à l'harmonie, en passant par le dessin, les travaux d'établi et le montage. C'est lui qui va imaginer, concevoir et installer l'orgue de Saint-Aignan de Grand Lieu en 2000. Comme une évidence, il est revenu pour réaliser la première révision générale de son instrument.

« J'apprécie vraiment de mener un projet du début à la fin, du croquis de départ au travail d'harmonie final. Tout au long de ma carrière, j'ai imaginé et fabriqué 16 orgues neufs (dont celui de Saint-Aignan de Grand Lieu) et restauré le même nombre. Ils sont tous uniques, avec des caractéristiques différentes. Pour réaliser tout ce travail, je ne suis pas seul. Je travaille avec une équipe très bien formée à ce métier, dont ma femme Marie Londe, qui est elle aussi facteur d'orgue, spécialisée dans la fabrication des tuyaux. Nous sommes vraiment complémentaires. »

## Une vocation découverte très jeune

« Je n'ai jamais envisagé exercer un autre métier que facteur d'orgue. À l'âge de 12 ans, je me suis initié à la conception de cet instrument avec les restes d'un



clavier d'harmonium, du papier et du carton pour faire les tuyaux ! Depuis, je me suis formé, j'ai côtoyé un grand nombre de professionnels qui m'ont appris le métier. C'est réellement passionnant et je continue à apprendre chaque jour. »

## Une bonne oreille et des qualités manuelles nécessaires

« Pour devenir facteur d'orgue, il est essentiel, je pense, d'avoir des qualités manuelles, de savoir se servir de ses mains. Nous ne pouvons pas exercer ce métier sans une réelle passion pour les sons et la musique, cela va de soi. Ce métier nécessite d'avoir une bonne oreille à l'écoute des sons émis par l'instrument. C'est l'expérience qui vous guidera. N'hésitez pas à être curieux ! »



## Une révision générale de l'Orgue de Saint-Aignan de Grand Lieu: un événement inédit pour cet instrument emblématique!



Rendue nécessaire après plus de 20 ans de fonctionnement, l'opération de révision de l'Orgue à tuyaux polyphoniques baroque de l'église de la commune a eu lieu du 28 septembre au 9 octobre 2020. Cette mission a été confiée à son créateur, Denis Londe, accompagné de sa femme et collaboratrice, Marie Londe, facteur d'orgue également.

### En quoi consiste une révision d'orgue ?

Cette opération comprend de nombreuses étapes comme la dépose de toute la tuyauterie, le dépoussiérage des tuyaux, la révision des sommiers et de la mécanique, la correction des dysfonctionnements, la remise en place et en harmonie des tuyaux et l'accord général de l'instrument.



## Une saison exceptionnelle pour célébrer les 20 ans de l'orgue

L'orgue de l'Église de Saint-Aignan de Grand Lieu a eu 20 ans en 2020. À cette occasion, la municipalité va organiser une série de concerts tout au long de l'année 2021. Le lancement de cette saison anniversaire était initialement prévu au mois d'octobre 2020. Face à la crise sanitaire, les concerts prévus ont dû être repoussés. Nous vous donnons rendez-vous pour le concert inaugural le samedi 23 janvier prochain à 16h. (sous réserve de la disponibilité de l'artiste qui reste à confirmer). **Plus d'informations dans la rubrique agenda, page 22.**

# Simon Guillot, nouveau professeur de flûte traversière



**Arrivé en septembre 2020, Simon Guillot prend en charge l'enseignement de la flûte traversière au sein de l'École de Musique Municipale de Saint-Aignan de Grand Lieu.**

Profondément touché par les sons et les bruits qui l'entourent, Simon Guillot commence tôt la musique. De 2009 à 2014, il intègre le conservatoire de Nantes puis le Pôle Sup' 93 où il se passionne pour le répertoire contemporain et la musique de chambre. Il se caractérise comme un musicien et un artiste avec l'envie de partager et d'enseigner. Fort d'une licence en musicologie, d'un diplôme d'État de professeur de musique et d'un Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien, il débute son enseignement en région Parisienne et en Normandie. De retour à Nantes, il enseigne notamment au Conservatoire de Nantes. **Depuis septembre 2020, il est le nouveau professeur de flûte traversière de l'école de musique.** « Le projet d'établissement m'intéressait et je me retrouve dans les valeurs d'enseignement mises en place par l'équipe éducative. J'apprécie que cette structure reste « à taille humaine », nous permettant un réel dialogue entre élèves, professeurs et parents. La musique est un formidable outil d'échange entre plusieurs personnes, partageant la même passion, parlant le même langage, même si la sensibilité artistique diffère. C'est ce qui rend la musique si fédératrice. En tant qu'enseignant, je souhaite **faciliter le parcours de mes élèves en les rendant autonomes dans la maîtrise de leur instrument.** La flûte traversière est un instrument accessible, il est facile de l'appivoiser et de maîtriser son son. Au fur et à mesure de son apprentissage, elle demande de plus en plus d'exigence. ». Le confinement a permis à Simon Guillot d'innover pour continuer à enseigner : « Il était primordial de ne pas rompre le lien avec l'instrument. Par exemple, je propose à mes élèves des échanges d'enregistrement et des cours en visioconférence. Nous gardons le lien et espérons rapidement retrouver nos élèves autour de ce formidable vecteur d'échanges : la musique. »

## L'école de musique de Saint-Aignan de Grand Lieu : entre complémentarité et adaptabilité

Créée en 1982, l'école de musique axe son projet pédagogique sur les pratiques collectives, en les plaçant au cœur de son enseignement. Installée au cœur de l'Espace Vie Locale depuis 2015, elle compte dans ses rangs entre 150 et 170 élèves, encadrés par 10 professeurs, qui proposent 12 disciplines. Un enfant peut accéder à l'école de musique à partir de 6 ans par le biais de l'éveil. Dès 7 ans, il peut débiter l'instrument et la formation musicale lui offrant un cursus complet composé de trois axes : formation musicale, instrument et pratiques collectives. Reconnue

sur le territoire, l'école de musique propose sa propre programmation avec plusieurs concerts et un projet opéra pour enfants.

**Comme tous les établissements accueillant du public, l'École de Musique a dû fermer ses portes lors des deux confinements. Quelles adaptations avez-vous mises en place ?**

Alain Rousseau, Directeur de l'École de Musique « Il était important pour nous de proposer une continuité pédagogique, grâce à différents outils audio ou visio.

Les classes instrumentales maintiennent ainsi le lien de l'enseignement. À la différence du premier confinement, dès le vendredi 30 octobre, l'éveil et la formation musicale étaient présents par le biais d'outils ludiques comme le padlet. Le dévouement de notre corps enseignant est admirable et j'en profite pour remercier les parents qui aident les enseignants lors des cours à distance. L'envie est présente chez chacun d'entre nous et les résultats seront, nous l'espérons tous, à la hauteur de l'entrain que nous y mettons. »

# Un projet touristique se dessine pour le domaine des Jahardières



La commune, accompagnée de Loire-Atlantique Développement et du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement), lance un appel à projet qui court jusqu'au 29 janvier 2021 pour valoriser et animer ce domaine.

## L'histoire des Jahardières

Cette maison de maître construite au XIXe siècle est dotée d'un corps principal et de deux ailes, entourée d'un grand parc arboré. Jouxant la bâtisse, un hangar construit durant la seconde guerre mondiale permettrait de construire sur son emprise une salle de réception. La commune en a fait l'acquisition en 2015. Ce domaine est situé sur un emplacement stratégique, à proximité immédiate du lac de Grand Lieu et du nouvel itinéraire de Grande Randonnée du Tour du lac que la commune souhaitait préserver.

## Un appel à projet respectueux de l'esprit de ce site historique

L'objet de l'appel à projet lancé en novembre 2020 porte sur la valorisation et l'animation du domaine des Jahardières afin que celui-ci contribue pleinement à

l'animation et à l'offre touristique de la commune. Ce projet devra proposer des prestations d'accueil et d'hébergement : combiner l'accueil de réceptions familiales à l'accueil d'entreprises à la journée ou encore de stages en résidence autour de pratiques en lien avec le site (nature, environnement, tourisme apprenant...)

La collectivité sera soucieuse du respect de l'esprit du site, son style architectural et à l'attention donnée à son caractère naturel et fragile, à proximité directe du lac de Grand Lieu.

Cette nouvelle offre devra s'intégrer à l'offre existante et en cours de création sur la commune (le Grand Lieu du Conte, le projet « Rives de Grand Lieu », Pierre Aigüe, la fontaine Saint-Rachoux, les circuits de randonnée...) grâce à un travail partenarial.

**Une occasion de faire connaître le domaine aux aignonais pour Valérie Lieppe de Cayeux, Maire-Adjointe en charge de la Culture, de l'Animation du Territoire et de la Vie Associative:** « Des portes ouvertes et des animations autour du conte ont été organisées en 2019. Les participants ont pu donner leur avis sur l'avenir du site, avec une prédominance d'avis en faveur d'un projet touristique. Mais ce patrimoine communal reste aujourd'hui assez confidentiel, c'est pourquoi il se destine aussi à devenir un lieu d'animation et de partage pour les aignonais. »

## Planning prévisionnel:

- **Visite des lieux pour les porteurs de projet intéressés :**  
12 janvier 2021
- **Date et heure limite de remise des offres :** vendredi  
29 janvier 2021 à 15 h 00
- **Audition des candidats :**  
Mars / avril 2021
- **Choix des candidats :**  
Avril / mai 2021

En fonction de l'évolution des conditions sanitaires, la commune se réserve le droit de modifier les dates de visites du site et d'allonger la période de dépôt des dossiers de candidature.

## Radio Grand Lieu, la radio qui conte : appel à bénévoles

Participez à la création et au développement du nouveau média local des rives du Lac de Grand-Lieu: Radio grand lieu, la radio qui conte, une webradio associative, locale et généraliste. Mise en onde prévue début 2021.

Rejoignez-les ! Curieux, passionnés, amateurs, vos motivations et expériences sont les bienvenues dans tous les domaines.

Toutes les informations leurs réseaux sociaux avec le #radiograndlieu et sur notre site internet : [saint-aignan-grandlieu.fr](http://saint-aignan-grandlieu.fr).

Contact : 07 49 66 64 00 / [radiograndlieu@gmail.com](mailto:radiograndlieu@gmail.com)

# Bienvenue à la petite Clémence née à Saint-Aignan de Grand Lieu

C'est une belle histoire qui fait du bien. Le 28 août 2020, Annabelle et Agathe, agents d'accueil de la mairie de Saint-Aignan de Grand Lieu, ont eu le plaisir d'enregistrer l'acte de naissance de Clémence Arhuero, née le 26 août 2020, au domicile de ses parents à Saint-Aignan de Grand Lieu. Ses parents reviennent sur cette drôle d'aventure, à laquelle ils ne s'attendaient pas.



étions sereins. Je me suis même fait chauffer de l'eau pour boire un café... »

Au moment de partir, les parents réalisent que leur deuxième fille arrive plus vite que prévu. Yoann, le papa, revient sur ce moment pour le moins inattendu : « Chrystele a tout de suite senti que notre fille était sur le point d'arriver, alors nous avons appelé le SAMU et l'un de nos proches pour garder notre première fille. » Il était 5 h 57. À 5 h 59, tout s'accélère avec la rupture de la poche des eaux et puis finalement la naissance de Clémence à 06 h 11, 5 minutes avant l'arrivée du SAMU : « Tout s'est passé très naturellement, dans le calme. Le médecin du SAMU nous a même demandé si nous étions sûrs que Chrystele était en train d'accoucher tellement elle était calme » raconte le couple, le sourire aux lèvres. Clémence a été posée sur sa maman, en attendant calmement les secours.

Dans la nuit du 25 au 26 août 2020, la petite Clémence était pressée de rencontrer ses parents (et sa grande sœur Pauline). Sa naissance s'est déroulée en quelques minutes, sans laisser le temps aux secours de conduire la maman à la maternité, ni au SAMU d'arriver.

Chrystele, la maman, nous raconte « Nous nous sommes rendus à la maternité la veille, le 25 août, car j'avais des contractions et le travail avait commencé. Dans la soirée, après plusieurs contrôles, rien n'avait bougé. Nous avons donc décidé de rentrer chez nous pour que je me repose. Nous

avons prévu de retourner à la maternité le lendemain matin. » Les parents n'ont finalement pas eu le temps « Aux alentours de 4 heures du matin, j'ai eu des contractions de plus en plus rapprochées », Aujourd'hui remise de ses émotions, Chrystele poursuit : « Il était 5 heures du matin quand tout s'est accéléré. La douleur était encore supportable, mais les contractions se sont intensifiées. J'ai décidé de prendre une douche chaude, mais elles ne se sont pas calmées. Avec mon mari Yoann, nous nous sommes dit qu'il était temps de partir à la maternité. La valise prête dans le coffre, nous

« C'était une belle aventure. Cela s'est arrivé tellement vite que je n'ai pas eu le temps de réfléchir ! Tout s'est bien passé, sans aucune complication. » Yoann, l'heureux papa, n'en revient toujours pas !

Transférée à la clinique Bretecher, la famille est ressortie au bout de 2 jours, prête à débiter cette nouvelle vie, à 4. Petite fille très active la journée et très calme la nuit, Clémence passe la plupart de son temps avec le sourire, et en admiration pour sa grande sœur, Pauline. Admiration réciproque bien entendu !

Fait rare et insolite, Clémence est le 4<sup>e</sup> bébé né sur la commune depuis 2008 ! La dernière naissance a eu lieu en 2018 avec la petite Ilyana.

## Le saviez-vous ?

Le 8 janvier 2020, la commission des lois a adopté la proposition de loi visant à permettre aux parents de déclarer la naissance de leur enfant dans leur commune de résidence, et non plus dans celle de la maternité. Le but est de revitaliser les petites communes dans lesquelles il n'y a plus de maternité.

# Retour en images



## Partage et convivialité lors de la Festi'Fête

En ces temps particuliers où la vie culturelle est bouleversée, la commune a souhaité proposer un temps festif ponctué d'animations et de spectacles pour petits et grands. Ainsi, le samedi 26 septembre 2020, une ambiance chaleureuse et conviviale s'est installée au plein cœur de Saint-Aignan de Grand Lieu, toujours dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Pensée et organisée donc différemment, cette Festi'Fête a permis aux participants de se retrouver, autour des valeurs de partage, de convivialité et d'entraide, chères à la commune.

## Un stand pour découvrir les défis citoyens pour la transition écologique :

**une manière gratuite et accessible d'agir concrètement pour le climat.**

Mercredi 14 octobre, une séance d'information autour des défis lancés par Nantes Métropole était proposée à la médiathèque.

Les participants ont pu découvrir des outils de mesure de consommation d'énergie et des petits matériels pour réduire ses consommations. **Plus d'informations sur : <https://metropole.nantes.fr/participer/initiatives-citoyennes/bureau-de-la-terre/les-defis-de-la-transition/les-defis-citoyens-transition-1>**



## 102<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918

Le maire Jean-Claude Lemasson, le président de l'UNC Jean-Claude Giraudet, le conseiller départemental UNC Pascal Hégron ainsi que 2 membres du bureau de l'UNC ont déposé les gerbes au monument aux morts durant une cérémonie sobre.

Elle s'est déroulée en comité restreint du fait du contexte sanitaire. Comme tous les 11 novembre, les drapeaux de l'association UNC étaient présents. Une levée des couleurs s'est déroulée, suivie d'une minute de silence et des discours officiels et la cérémonie s'est achevée avec la Marseillaise entonnée par les participants. « Soyons fiers et dignes de nos anciens qui ont combattu pour que perdurent dans notre pays la liberté, l'égalité et la fraternité. » nous rappelle l'UNC. Merci à Mme Hégron Marie-Annick, adhérente UNC, pour la photo.



## La magie de Noël dans les yeux des élèves

Du 10 au 18 décembre, la municipalité a proposé à l'ensemble des élèves des écoles primaires Jules d'Herbauges et Saint-Pierre des spectacles animés par un collectif de conteurs réuni dans le cadre du projet Grand Lieu du conte. Un moment de magie où les yeux des enfants se sont illuminés.



## AGENDA\*

\* Sous réserve de l'évolution du contexte sanitaire

### CÉRÉMONIE DES VŒUX EN LIGNE

Monsieur le Maire vous donne rendez-vous sur notre chaîne Youtube « Commune Saint-Aignan de Grand Lieu », sur notre site internet [saint-aignan-grandlieu.fr](http://saint-aignan-grandlieu.fr) ou sur notre compte Instagram @MairieSaintAignanGrandLieu pour découvrir en vidéo ses vœux pour l'année 2021.

**Jeudi 14 janvier 2021, 19h**

### OPÉRATION BROYAGE DE SAPINS!

**Du 4 au 22 janvier**

Déposez votre sapin sur le parking derrière la médiathèque (accès par la rue du Grand Fief) du 4 au 15 janvier. Un emplacement sera délimité.

**Le samedi 23 janvier entre 10h et 13h,**

venez récupérer du broyat de sapins. (Apportez votre contenant)



### LES TOUTES PETITES OREILLES

Séances de lecture destinées aux petits (6 mois - 3 ans) animées par des professionnels

**Samedi 23 janvier, 9h 45**

**Samedi 20 février, 9h 45**

Médiathèque

Gratuit, réservation obligatoire au 02 40 26 44 55

**SAISON ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE L'ORGUE**  
Concert inaugural organisé par les Amis de l'Orgue de Nantes et de Loire-Atlantique.

**Samedi 23 janvier - 16h**

Gratuit. Sur réservation au 07 64 47 76 59 ou en ligne depuis notre site internet.

**"Orient-Occident" Rachmaninov, Les Vêpres Bach, oeuvres pour orgue**  
Choeur de chambre Aria Voce et la Schola de la cathédrale de Nantes

**Dimanche 14 mars 2021 - 16h**

Tarif : 10 € - gratuit pour les moins de 12 ans - Réservation obligatoire au 02 51 71 02 09

### CONCERT D'ÉLÈVES

Par les élèves de l'école de musique

**Mercredi 17 février, 20h**

Gratuit

### JEUX! VIENS FAIRE UN TOUR

**Mercredi 24 février de 15h à 17h**

Médiathèque

Sur réservation au 02 40 26 44 55

### ESCAPE GAME: VOYAGE AUTOUR D'UNE ÉNIGME

Découvrez l'héritage que votre boss, Will Bliss, célèbre chasseur de trésors, vous a laissé lors de cet Escape Game trépidant. Un véritable jeu collaboratif où toute votre équipe devra se sortir d'une situation insolite.

**Vendredi 26 février**

**horaires à venir**

Médiathèque

Gratuit, réservation obligatoire au 02 40 26 44 55

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

**Eléanore RENOU**

25/08/2020

**Clémence ARHURO**

26/08/2020

**Ambre PITON**

28/08/2020

**Lana PHANUEL**

15/09/2020

**Elie PROQUIN**

22/09/2020

**Ezio COZIC**

10/10/2020

**Simon DURIEUX**

16/11/2020

**Erratum :** une coquille s'est glissée dans la liste des naissances du Mag' de septembre dernier.

Bienvenue à Mathéo PEREIRA DA SILVA, né le 6 janvier 2020. Nous te souhaitons également un joyeux anniversaire!

### DÉCÈS

**Nicole PERON**  
veuve GRAIGNIC

30/08/2020

**Gisèle BLOINO**  
épouse BERNIER

30/09/2020

**Maurice AVERTY**

07/11/2020

**Jean-Paul COUTON**

11/11/2020

**Annie STÉVENOT,**  
épouse FERRÉ

01/12/2020

**Yvonne LOUÉRAT,**  
épouse AUBINAIS

02/12/2020

### MARIAGES

**Jonathan GUILBERT**  
et **Marie LE SAUX**

29/08/2020

**Yoann CADIOU** et  
**Emilie HAMON**

05/09/2020

**Tony CHESNEAU** et  
**Jérôme LEQUIPE**

12/09/2020

**Jérôme MERCIER** et  
**Marlène GUYADER**

12/09/2020

**Armando DOS SANTOS**  
et **Sonia VAILLANT**

19/09/2020

**Bruno LEFORT** et  
**Clara BACCHILEGA**

03/10/2020

## Tribune du groupe majoritaire

### S'ADAPTER AU QUOTIDIEN

Qui aurait pu imaginer une année 2020 comme celle que nous avons vécue ? Ce millésime a été particulièrement difficile pour nombre d'entre nous avec une crise sanitaire et deux confinements.

Pendant cette fin d'année, les élus du groupe majoritaire ont continué à s'engager pour la commune et ses habitants. Nous avons adapté nos méthodes de travail et tenu à maintenir un élan positif. Nous avons tout mis en œuvre pour éviter l'annulation des manifestations en les adaptant au contexte. À titre d'exemple, le salon d'art est resté ouvert aux écoles et a été prolongé par une vidéo accessible à tous.

À défaut de réunir nos aînés, nous sommes allés à leur rencontre, pour leur offrir un colis gourmand et égayer cette fin d'année. Pour aider les parents à protéger leurs enfants, des masques adaptés aux élèves des classes élémentaires leur ont été remis.

La solidarité est l'affaire de tous. Pensons à nos commerçants et artisans qui vivent économiquement des moments difficiles. Consommons local !

Vous nous avez fait de nombreux retours positifs, et nous vous remercions. Cela nous encourage à poursuivre notre engagement quotidien.

Nous vous souhaitons, de tout cœur, une belle et heureuse année. Voyons l'avenir avec optimisme. De notre côté de nombreux projets vont voir le jour en 2021.

Vous pouvez compter sur nous, quelles que soient les circonstances, pour vous accompagner

**Le groupe**  
« Engagés pour Saint-Aignan de Grand Lieu »

## Tribune du groupe de l'opposition

L'ensemble des commissions de travail ont pris véritablement leur envol en mairie depuis début septembre. Suite à la crise sanitaire, elles se réunissent moins, parfois décalées ou en visioconférences, voir annulées.

Sachez qu'un seul élu de notre minorité fait face à 8 à 12 élus du maire dans ces commissions, et qu'aucun de nous ne siège au CCAS. Quelle image de la démocratie ? Même si on nous demande notre avis en dernier, nous avons l'impression de ne pas être associés aux travaux préparatoires, en amont, avant ces commissions.

Et la Démocratie Participative ? Quel est le projet de la Municipalité pour associer les habitants aux décisions qui impactent leur quotidien ? Des pétitions récentes de nos concitoyens, avant et depuis les élections, montrent qu'il existe un mécontentement. Dans ces temps difficiles de Pandémie, n'est-il pas temps de changer les mentalités politiques ? De laisser les mauvaises pratiques derrière... La Bienveillance et la pleine Démocratie, équilibrée, juste, doivent être prioritaires.

Toutes les composantes de notre Conseil doivent décider ensemble et développer un esprit communautaire.

Les conditions sanitaires et le confinement nous empêchent d'effectuer nos permanences, le dernier vendredi de chaque mois (18h00) à l'Espace Vie Locale. Vous pouvez néanmoins nous joindre au 06 11 94 81 20. Notre groupe, tous ses soutiens, espérons que vous avez passé d'excellentes fêtes de fin d'année. Nous vous souhaitons, à vous tous, vos familles, vos proches une très belle année 2021, pleines de bonheurs, de joies, de réussites, de compensations, d'excellente santé, reléguant loin, très loin, cette année 2020 qui restera marquée négativement dans l'Histoire.

Ensemble et Bienveillants pour Saint Aignan de Grand Lieu

**Denis Marot**  
**Ludivine Relion**  
**Anthony Boucard**

### Victime ou témoin de violences faites aux femmes ?

En cas d'urgence  
et de danger immédiat :

17



114



Pour un conseil, une orientation :

39 19



[arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr)



### Note de la rédaction : la composition du CCAS.

Les membres du conseil d'administration sont pour partie élus à la représentation proportionnelle par et au sein du conseil municipal et pour une autre part désignés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Le nombre de siège à pourvoir était de 4 et le nombre de suffrages exprimés de 25, soit un quotient de 6.25. La liste de la majorité a obtenu 22 voix et la liste de la minorité 3 voix. L'application des textes octroie les 4 sièges à la liste de la majorité.

*La meilleure façon de prévoir l'avenir,  
c'est de le créer, ensemble.*

*Rendez-vous le  
jeudi 14 janvier à 19h*

pour découvrir les voeux de Monsieur le Maire **en ligne** sur :

notre chaine Youtube Commune Saint-Aignan de Grand Lieu

notre compte Instagram @MairieSaintAignanGrandLieu

notre site internet [saint-aignan-grandlieu.fr](http://saint-aignan-grandlieu.fr)

